

Le Conseil de l'UFR LLPHI de l'Université Paris X Nanterre, réuni le 25 mars 2010, se résout à faire remonter ses projets de maquettes de masters d'enseignement, mais il s'inquiète vivement du contenu même de la réforme des concours de recrutement (arrêtés du 28-12-09), et du contenu et des conditions de la mise en place des masters d'enseignement tels que définis par la Circulaire du 23-12-09. Il exprime son opposition à l'organisation dans le cadre du master de stages en responsabilité; il exige le maintien des décharges d'enseignement prévues jusque là pour la formation professionnelle des jeunes lauréats; il proteste enfin contre les incohérences du calendrier 2011. Il s'interroge plus généralement sur les moyens, financiers et humains, qui seront mis à disposition. Il exprime également son opposition à l'introduction, parmi les épreuves orales des concours de recrutement, d'une évaluation de la compétence "Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable". Sans contester que les futurs enseignants aient à acquérir une connaissance du système éducatif, le Conseil de l'UFR LLPHI estime que l'évaluation de cette compétence, qui présente en l'état des contours très flous, et qui est susceptible de recevoir une note éliminatoire, n'a pas sa place dans les oraux de concours.